



Paris, le 27 mars 2020

Madame Gaëlle Martinez  
Union Syndicale Solidaires  
Déléguée générale fonction publique  
31 rue de la Grange aux belles  
75010 PARIS

à  
Monsieur Gérald Darmanin  
Ministre de l'action et des comptes publics  
139 Rue de Bercy  
75012 – PARIS

**OBJET** : préavis de grève pour les journées allant du 3 au 30 avril 2020

Monsieur le Ministre,

L'Union syndicale Solidaires Fonction Publique dépose un préavis de grève pour les journées allant du 3 au 30 avril (de 00h00 à 24h).

Ce préavis concerne l'ensemble des personnels titulaires, stagiaires, contractuels et auxiliaires des trois versants de la fonction publique et des établissements publics (y compris ceux présentant un caractère industriel et commercial) ainsi que les personnels titulaires et non titulaires de droit public exerçant leurs fonctions dans les sociétés anonymes et les établissements d'enseignement privé. Ce préavis concerne également tous les personnels travaillant dans les assemblées parlementaires.

Solidaires dénonce depuis de nombreuses années les attaques contre la fonction publique : réformes destructrices, réductions des moyens matériels, suppressions d'emplois. Au-delà des réformes sectorielles, la loi de Transformation de la fonction publique en est l'exemple le plus récent et parmi les plus destructeurs.

Alors que l'épidémie de Covid 19 éprouve la population de notre pays, la fonction publique dans ses trois versants est particulièrement sollicitée :

- dans le secteur de la santé bien entendu, alors même que les personnels dénonçaient depuis plus d'un an les restructurations et leurs conséquences et alertaient sur l'état de l'hôpital public.
- Dans les versants Etat et territorial alors que les administrations et collectivités ont mis en place des Plans de Continuité d'Activité.

Alors même que des milliards d'euros sont débloqués pour les entreprises, la fonction publique est une nouvelle fois oubliée, abandonnée. De vagues annonces pour le versant hospitalier dont on ne connaît que les grands contours.

Aujourd'hui, l'épidémie de Covid 19 est l'occasion pour le gouvernement de porter de nouvelles attaques aux droits des travailleur-ses qu'ils et elles soient salarié-es du secteur privé ou agent-es publics. La loi d'urgence sanitaire impose désormais des mesures dérogatoires qui s'appliquent en matière de temps de travail, de congés notamment. Ces mesures apparaissent comme de nouvelles attaques contre le statut de la fonction publique.

Ces mesures sont mises en place dans un contexte où de trop nombreux agent-es sont encore contraint-es de se rendre sur leurs lieux de travail alors même que les équipements de protection (masques, savons, gels hydroalcooliques, blouses...) ne sont pas fournis.

Solidaires revendique que :

- seuls les secteurs et services essentiels à la continuité de l'activité en période d'épidémie fonctionnent.
- les agent-es bénéficient de tous les moyens de protection nécessaires quels que soient les secteurs
- les agent-es ne subissent aucune pression lorsqu'ils s'estiment en danger grave et imminent et légitimes à faire valoir leur droit de retrait
- que les agent-es bénéficient des autorisations d'absence sans conséquence sur les traitements, les primes mais également sur les jours de RTT

- que les conditions de télétravail pour les agent-es correspondent à celles du décret régissant le télétravail dans la fonction publique notamment en matière de matériel et d'assurance
- que les personnels contractuel-les et vacataires ne soient pas laissé-es dans la précarité et que donc aucun contrat ne soit interrompu dans la période et que personne ne soit laissé sans rémunération
- l'abrogation de la loi de transformation de la fonction publique ainsi que l'abandon de toutes les réformes, y compris celle des retraites en cours ainsi que des suppressions d'effectifs. C'est au contraire à des plans massifs de recrutements et de titularisations qu'il faut procéder ainsi que qu'à la création de services publics dans tous les secteurs, dans tous les territoires pour l'ensemble de la population
- l'abrogation du jour de carence et non sa simple suspension dans le cas de tous les arrêts maladie.
- de véritables mesures en matière de revalorisation salariale passant notamment par le dégel du point d'indice mais aussi l'attribution d'un nombre de points d'indice identique à toutes et tous.

Ce préavis est destiné à permettre à tous-tes les agents-es de la fonction publique d'exprimer et faire prendre en compte leurs revendications dans tous les domaines précités et de faire valoir leurs droits dans toutes les situations notamment celles mettant en danger leur santé.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma parfaite considération.

Pour l'Union Syndicale Solidaires Fonction Publique



Gaëlle Martinez